

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>votants</u> : 12+1 procuration	<u>Pour</u> : 12+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 25 avril 2018 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 18 avril 2018.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR (Procuration)	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Roger LEONARD (procuration à Mme Monique JULIEN)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Yoann MARENDA

2018-31 Choix de l'entreprise pour l'enherbement du cimetière.

Dans le cadre du projet 0 herbicide, afin d'éviter d'avoir recours à des pesticides et autres herbicides pour l'entretien des espaces inter-tombes, les allées et les délaissés du cimetière vont être enherbées.

L'Agence de l'Eau, dans sa décision N°2017/915 du 31 mars 2017, nous a accordé une aide financière à hauteur de 70% du montant HT de l'opération.

Il convient maintenant de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux, lesquels devront être terminés et payés avant fin 2018 pour bénéficier de la subvention.

Après les études des devis présentés par les 3 entreprises contactées (Mon jardin en Charente de Montbron, Jaroussie et Fils de Notre Dame de Sanilhac et Rebeyrolle Pépinières Paysage du Vigen), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'entreprise JAROUSSIE sis « Maison Neuve » 24 660 NOTRE DAME DE SANILHAC pour effectuer ces travaux (végétalisation des allées et des inter-tombes) dont l'offre de prix s'élève à 9 502 € HT soit 11 402,40 TTC.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 26 avril 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20180425-2018_31-DE
Regu le 03/05/2018